

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

Date: Conseil municipal du 25.03.2023.

Heure: 15h00.

Nom du président/de la présidente de séance : François GARIDACCI

Membres du Conseil municipal présents ou représentés :

Présents : François GARIDACCI ; Lucie FRIMIGACCI ; Emmanuelle FRIMIGACCI-PERONI ; Ange SUSINI ; Vannina NEGRONI-DESINI ; Alexia ZANETTACCI ; Pierre ZANNETTI ; Jérôme ALESSANDRI

Représentés : Pierre-Jean MIGEVANT donne procuration à Pierre ZANNETTI ; Stéphanie ALESSANDRI donne procuration à Emmanuelle FRIMIGACCI-PERONI ; Sandrine CINOTTI donne procuration à Ange SUSINI

Secrétaire de séance : Ange SUSINI

Quorum : le quorum est atteint lorsqu'au moins huit élus sont présents. En l'espèce, huit élus étaient présents.

Ordre du jour de la séance, délibérations adoptées et rapports au vu desquels elles ont été adoptées :

- Délibération n°2023/14 Subvention destinée au pôle de santé : adoptée.
- Délibération n°2023/15 Création des emplois saisonniers dédiés au port, à la surveillance de la plage du Peru et au service de la voirie : adoptée.
- Délibération n°2023/16 Portant sur la vente de la parcelle F 1061 : adoptée.

Demandes de scrutins particuliers : néant.

Résultats des scrutins publics (noms des votants et sens de leur vote) : tous les membres présents ont voté « pour » à l'occasion de l'examen de chacune des délibérations.

Teneur des discussions au cours de la séance :

Le procès-verbal de la séance précédente a été arrêté au début de la présente séance, et signé par le Maire et la secrétaire de la séance précédente.

Le Maire : Il convient de décider du mode d'éclairage à prévoir pour les équipements sportifs de LOZZI, situés à côté du stade de football et du hangar du service de la voirie. Une solution doit être admise afin de ne pas retarder le lancement du marché de travaux. Le Conseil opte pour un éclairage automatique à la tombée de la nuit, qui s'éteint à partir de minuit.

Le Maire : Le Conservatoire du littoral nous propose d'acheter la parcelle F 607 (chemin du Puntiglione, ancienne décharge). Le Conseil émet un avis favorable de principe.

Des travaux portant sur la construction d'un immeuble à la SARRA sont sur le point de débuter, l'architecte et le promoteur sollicitent des emplacements afin de faire stationner les bennes et gravats. Le Conseil donne un avis favorable et énonce que les demandeurs devront se conformer aux prescriptions de la mairie.

Le Maire : Une réunion impliquant la CDC et la commune aura lieu le 28 mars afin de faire le point sur le projet situé entre les deux églises et confirmer le retrait volontaire d'Achille AIELLO du site. Il conviendra à cette occasion de clarifier le problème lié à l'occupation du foncier. Bien que cela ne soit pas prévu au programme de ce mandat, nous pourrions lancer une étude liée à l'enfouissement des lignes EDF dans le village et peut-être Télécom. Des devis seront demandés afin de remettre en état les chapelles de « Patriziu » et Drimaracci.

Vannina NEGRONI : La crèche sera ouverte le vendredi à compter de la semaine du 03 avril 2023.

Emmanuelle PERONI: Il a été signalé qu'à la sortie de Cargèse, route de Sagone, le trottoir est encombré, ce qui menace la sécurité des passants. Pierre-Toussaint GAFFORY sollicite un rendez-vous afin de trouver une solution en ce qui concerne les promenades à cheval sur la plage de CHIUNI.

Signatures

Le Maire, François GARIDACCI

Le secrétaire de séance